

Le Monde argent

Assurance-vie, la nouvelle donne

Le produit d'épargne préféré
des Français séduit moins, mais
il est loin d'avoir dit son dernier mot

PAGES 6 À 12



KILLOFFER

Une épargne de crise prolongée

Editorial

Le premier confinement a entraîné une épargne forcée qui a fait grimper les encours des livrets d'épargne réglementés et les dépôts sur les comptes courants à des niveaux record. Pendant le déconfinement, les Français ont continué à mettre de l'argent de côté, en dépit des appels répétés du gouvernement à dépenser ou à placer leurs économies dans des investissements supposés plus productifs pour l'économie. En septembre, la situation a commencé à se normaliser.

Après avoir culminé à 5,47 milliards d'euros au mois d'avril, la collecte nette sur le Livret A n'est plus que de 1,26 milliard en septembre. Et la décélération était encore plus importante pour le Livret de dévelop-

pement durable et solidaire (LDDS), le « petit frère » du Livret A.

Il est peu probable que les épargnants français aient répondu aux injonctions du gouvernement, sans doute ont-ils profité de leur liberté de mouvement pour dépenser un peu plus tandis que d'autres puisaient dans l'argent mis de côté pour pallier une baisse de leurs revenus.

Le nouveau confinement mis en place depuis le 30 octobre a de fortes chances de provoquer les mêmes effets que le premier : une épargne forcée. Le phénomène pourra être cependant de moindre ampleur alors qu'un nombre croissant de nos compatriotes voient leurs revenus diminuer. Dans quelques

semaines — ou malheureusement plus —, la question de savoir comment drainer l'épargne accumulée se posera de nouveau.

Placements plus utiles ?

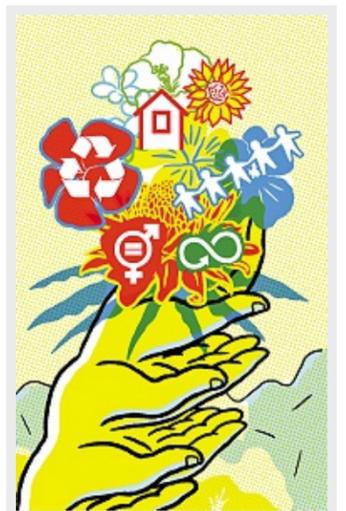
On peut compter sur l'imagination des pouvoirs publics pour concevoir quelques nouveaux produits financiers ou dispositifs fiscaux pour tenter d'attirer l'épargne des Français vers des placements supposés plus utiles que les livrets ou les dépôts bancaires.

Comme par le passé, il n'est pas certain que les Français acceptent de se tourner vers ces placements, peut-être plus rémunérateurs sur le long terme, mais aussi plus risqués à court terme. En revanche, les

épargnants seront plus enclins à épargner de façon plus responsable, en sachant à quoi sert leur argent. De ce point de vue, l'année 2020 marque un tournant favorable pour l'épargne solidaire.

Une partie des sommes déposées sur le LDDS va désormais servir à financer les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Même la bonne vieille assurance-vie développe des unités de compte financières labellisées investissement socialement responsable, Greenfin (au bénéfice de la transition énergétique et écologique) ou Finansol, qui garantit l'utilité sociale des investissements. Les Français peuvent ainsi reprendre la main sur leur épargne. ■

JOËL MORIO



Epargner solidaire

Il est de plus en plus facile de placer son argent dans les structures de l'économie sociale et solidaire comme celles récompensées par les Grands Prix de la finance solidaire

PAGES 2-3

« Des moyens pour passer la crise »

Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat de l'économie sociale, solidaire et responsable, détaille sa feuille de route pour un secteur d'avenir fragilisé

PAGE 4

L'autre vie des clichés de presse

Quand l'actu fait l'histoire, le photojournalisme migre du papier aux galeries et salles des ventes. Pour des prix encore accessibles

PAGE 14

GRANDS PRIX DE LA FINANCE SOLIDAIRE

Le pari d'une
ÉPARGNE
différente

En période de crise, les structures de l'économie sociale et solidaire ont plus que jamais besoin de fonds. Des produits permettent de les financer. C'est le moment de sauter le pas

GRANDS PRIX
DE LA FINANCE
SOLIDAIRE :
UNE ÉDITION
TRÈS SPÉCIALE

Alors que s'ouvrait lundi 2 novembre la 13^e Semaine de la finance solidaire, *Le Monde* et Finansol organisaient, pour la onzième année d'affilée, les Grands Prix de la finance solidaire. Une édition particulière à plus d'un titre. D'abord, la mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour faire face à la crise sanitaire et économique du Covid-19 est exceptionnelle, alors que ces structures ont elles-mêmes subi les conséquences de la crise sanitaire et économique. D'ailleurs Finansol et *Le Monde* ont décidé de mettre en lumière les initiatives nées pendant la crise du Covid-19 par la création d'un « prix spécial coup de cœur du public » en 2020. Au total, trois prix ont été remis cette année, chaque lauréat reçoit une dotation de 5000 euros, grâce au soutien de nos partenaires : la MAIF, France Active, le ministère des affaires étrangères et Mirova. Ensuite, parce que le deuxième confinement nous a obligés à annuler à la dernière minute les tables rondes qui devaient être organisées à cette occasion. Les questions qui devaient y être traitées (« Comment le Covid-19 a affecté l'ESS », « Comment l'ESS peut aider à la reprise de l'économie » et « Comment la crise économique, sociale et sanitaire affecte les structures solidaires implantées à l'internationale ») sont encore plus d'actualité. Les structures de l'ESS seront en première ligne pendant ce deuxième confinement et seront des éléments importants pour sortir de la crise économique et sociale qui se prolonge.

Tout un symbole : le livret de développement durable et solidaire (LDDS) mérite désormais son nom. Depuis le 1^{er} octobre, soit près de quatre ans après l'ajout du S pour solidaire dans le nom du LDD, ce placement vient rejoindre la liste des produits soutenant l'économie sociale et solidaire. Les épargnants peuvent désormais réaliser un don, du montant de leur choix, directement depuis leur livret. Chaque banque propose une liste d'associations partenaires parmi lesquelles les clients doivent choisir. De plus, une partie des dépôts du LDDS mais aussi du Livret A est désormais fléchée vers le financement de l'ESS.

Des dispositifs en mesure de faire changer de braquet l'épargne solidaire. « Cette mesure est une bonne nouvelle car elle concerne 24 millions de détenteurs d'un LDDS. Pour mémoire, nous évaluons à près de 1,5 million le nombre d'épargnants solidaires aujourd'hui. Cela devrait donc donner un coup d'accélérateur à la notoriété de la finance solidaire », indique Jon Sallé, responsable de l'observatoire de la finance solidaire de Finansol.

L'encours de l'épargne solidaire a déjà été multiplié par 2,5 en six ans pour atteindre 15,6 milliards d'euros fin 2019. Un véritable succès mais les sommes restent marginales par rapport aux 1760 milliards d'euros placés par les Français sur leurs contrats d'assurance vie. Faciles d'accès, car sans risques et sans liquidités, les livrets d'épargne solidaire totalisent 2,6 milliards d'euros fin 2019.

Des dons plus importants

Principal produit du marché, le livret Agir du Crédit coopératif affiche à lui seul un encours de 785 millions d'euros. Il rapporte 0,75 % brut jusqu'à 15 300 euros, dont la moitié est reversée à l'une des associations partenaires choisies par le client. Un taux largement supérieur à celui des livrets bancaires classiques (0,13 % d'après la Banque de France). « Nous surrémunérons le livret Agir afin que le taux reste proche de celui du Livret A (0,50 %) pour l'épargnant en tenant compte du don et de l'avantage fiscal », précise Imad Tabet, directeur du marché des particuliers du Crédit coopératif.

19

C'est, en milliards d'euros, une estimation du montant que devront consacrer les banques à des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'après l'association Finansol, en application de la réforme du livret de développement durable et solidaire (LDDS). Car au-delà de la mesure permettant aux épargnants de réaliser un don directement depuis leur LDDS depuis le 1^{er} octobre, la réforme impose aussi que 5 % de l'encours du LDDS et du Livret A, qui n'est pas centralisé auprès de la Caisse de dépôts et consignations, soit utilisé par les banques pour réaliser des prêts à des structures de l'ESS, dès 2020. « Cette mesure arrive au bon moment pour aider les organismes fragilisés par la crise », se réjouit Frédéric Tiberghien, le président de Finansol.



QUENTIN FAUCOMPRE

Pour mémoire, les livrets de partage basés sur le don d'une partie des intérêts, tout comme le nouveau mécanisme du LDDS, procurent un avantage fiscal : l'épargnant peut déduire 66 % ou 75 % du montant du don de son impôt sur le revenu, selon l'association bénéficiaire. Mais à la différence des livrets de partage existant sur le marché, le LDDS permet de donner une partie des sommes qui y sont déposées, et non une fraction de sa rémunération, ce qui permet d'espérer des dons supérieurs.

Au total, le livret Agir a versé 1,78 million d'euros sous forme de dons en 2019. « Nous proposons aussi des mécanismes de partage sur d'autres produits. Au total, nos clients ont versé 3,172 millions d'euros à 53 associations l'an dernier, un chiffre en hausse de 19 % », se réjouit Imad Tabet.

Beau succès également pour le livret Nef, qui a continué à séduire de nouveaux clients pendant le confinement grâce à un parcours de souscription 100 % en ligne depuis un an. « La pandémie est l'occasion pour de nombreux épargnants de réfléchir à ce qui est important pour eux, et dans certains cas, d'ouvrir un livret solidaire », note Philippe Pascal, responsable du marché des particuliers de la banque éthique.

La Nef devrait ainsi collecter de 170 à 180 millions d'euros cette année, contre 150 millions d'euros en 2019. Pourtant, le livret Nef n'est quasiment pas rémunéré (0,05 %). « Les sommes collectées servent à financer des prêts de 15 000 euros à 1,5 million d'euros à des structures de l'ESS. C'est ce fléchage de l'épargne, plus que la rémunération ou le mécanisme de partage des intérêts, qui intéresse nos clients », ajoute le responsable.

Certains établissements comme le Crédit coopératif, la Banque postale ou la Société générale proposaient déjà un mécanisme de partage de la rémunération sur le LDDS et le Livret A, bien avant la mise en place du dispositif national. Ainsi, la Banque postale a versé plus de 500 000 euros à une douzaine d'associations partenaires depuis la mise en place

de son service d'intérêts solidaires en 2014, dont 10 % d'abondement versés par l'établissement en complément des dons de ses clients.

« Plusieurs milliers de clients adhèrent à ce service. Le nouveau dispositif de don sur le LDDS devrait nous faire passer à la

vitesse supérieure puisque 1,3 million de clients de la Banque postale détiennent ce produit », précise Pierre de Bühren, directeur marketing de la banque de détail. « Nous avons d'ailleurs étendu le nombre d'associations partenaires à 18, avec de nouveaux venus comme France active, Terre de liens, France nature environnement et la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme », indique-t-il. Objectif : convaincre une nouvelle catégorie de clients qui ne sont pas encore familiarisés avec la finance alternative.

Faciles d'accès,
les livrets
d'épargne
solidaire
totalisent
2,6 milliards
d'euros fin 2019

« Consommateurs responsables » Mais pour l'heure, les banques ne sont pas les principaux pourvoyeurs de placements solidaires. « La principale porte d'entrée vers la finance solidaire est aujourd'hui l'épargne salariale », rappelle Jon Sallé, chez Finansol. En effet, les salariés détiennent 9,7 milliards d'euros en fonds communs de placements d'entreprises (FCPE) solidaires.

Ces produits consacrent entre 5 % et 10 % de leur portefeuille au financement de structures de l'ESS par le biais des prêts ou du capital. « La loi Pacte impose la présence d'un fonds solidaire dans les nouveaux Plans d'épargne retraite (PER), comme c'était déjà le cas pour les PEE et les Perco. C'est une bonne nouvelle », se réjouit Marie-Geneviève Loys-Carreiras, la responsable de l'investissement solidaire chez BNP Paribas Asset Management.

La société de gestion finance actuellement 27 structures de l'ESS qui œuvrent notamment pour l'accès au logement (Habitat et humanisme), la microfinance (Adie) ou l'hébergement de personnes dépendantes (Entreprendre pour humaniser la dépendance). « Nos partenaires sont des acteurs matures

ayant au minimum trois à cinq ans d'existence. Ils font preuve d'une bonne résilience ces derniers mois en période de crise », ajoute Marie-Geneviève Loys-Carreiras, qui ne déplore pas de défaut de remboursement sur les prêts accordés malgré le contexte.

Par ailleurs, les fonds solidaires devraient bénéficier d'un nouveau coup de pouce. Les contrats d'assurance vie ont l'obligation de proposer une unité de compte solidaire, ainsi qu'un fonds labellisé ISR et un fonds labellisé Greenfin à partir de 2022. « Nous attendons beaucoup de cette mesure en ce qui concerne la collecte sur les fonds solidaires. C'est une très bonne nouvelle car cela permettra de financer plus largement l'ESS », ajoute Jon Sallé. Pour l'heure, seuls 810 millions d'euros sont investis en unités de compte solidaires fin 2019, contre 270 millions d'euros fin 2018.

Enfin, les particuliers souhaitant faire du bien avec leur épargne peuvent aussi financer directement des structures de l'ESS sous forme de prêt ou de capital. « L'épargnant immobilise son épargne et peut, dans certains cas, bénéficier d'un avantage fiscal, qui constitue en quelque sorte une rémunération financière complétant le bénéfice solidaire », précise Jon Sallé. Il est par exemple possible de souscrire des parts sociales en direct auprès de certaines structures comme la Nef, la Foncière habitat et humanisme ou France active investissement, ou de passer par des plates-formes de financement participatif spécialisées comme Babyloan, LITA.co, MiiMOSA ou Sowefund.

« Nos clients sont souvent des consommateurs responsables, par exemple sur l'alimentation locale ou bio. Nous leur permettons d'aller plus loin en finançant des structures de l'ESS car cela répond à un vrai besoin de solidarité et de passage à l'action, en particulier depuis la crise », précise Lin-Na Zhang, la directrice marketing de LITA.co, qui constate un intérêt croissant pour sa plate-forme d'investissement responsable depuis le confinement. Les sommes investies par des particuliers ont doublé en 2020 pour atteindre 8 millions d'euros au 1^{er} septembre. Ses clients particuliers financent en moyenne deux projets pour un ticket moyen de 2 000 euros. ■

AGNÈS LAMBERT



PRIX COUP DE CŒUR AJDB, une association qui se mobilise pour la jeunesse

Lé en septembre 2014, l'Association pour la jeunesse et le développement à Bagnolet (AJDB) aide les jeunes de cette ville de Seine-Saint-Denis dans l'organisation d'événements, la dynamisation du territoire, la création de lien social, tout en favorisant une montée en compétences de chacun. «*Ce serait bien d'accompagner les jeunes après l'école et pendant les vacances*», s'est dit Moussa Sylla au moment de la constitution de la structure avec ses frères et des amis. Il s'agissait au départ de concevoir des divertissements éphémères, mais l'association s'est structurée depuis. «*Nous essayons de favoriser une prise de conscience chez des jeunes de 16 à 20 ans de leurs capacités, de leurs compétences en créant avec eux un cadre qui leur permette de s'épanouir collectivement à travers de réelles missions d'intérêt général*», explique Moussa Sylla qui préside l'AJDB. L'association compte aujourd'hui une dizaine de membres actifs et une soixantaine de bénévoles.

Lorsque le premier confinement a été annoncé, l'AJDB n'était pas préparée à gérer ce genre de situation. «*Nous nous sommes alors demandés comment faire pour que les jeunes se sentent concernés*», raconte Moussa Sylla. A travers l'animation des réseaux sociaux, l'association est parvenue à cet objectif tout en faisant perdurer la démarche initiale de l'association. Pendant cette période particulière, l'association a pu observer que diverses difficultés se sont accentuées pour certains Bagnoletais. L'AJDB a donc mobilisé un

AJDB
ACTIVITÉ
Association de quartier
CHIFFRE D'AFFAIRES
225 996 euros
SALARIÉ
1
FINANCEUR SOLIDAIRE
France active

réseau de bénévoles pour accompagner des enfants et des jeunes de la primaire au lycée, pour poursuivre leur scolarité. «*Les demandes ont été nombreuses et il a fallu mettre en place une liste d'attente. Nous avons aussi récupéré des ordinateurs pour les mettre à disposition des familles qui en avaient besoin*», se souvient Moussa Sylla.

Une initiative, «*Le courrier du réconfort*», a été lancée pour rompre l'isolement des plus âgés qui vivaient dans l'Ehpad de Bagnolet. Une vingtaine de lettres ont été envoyées, tandis que des appels ont été passés à destination des anciens.

Au total, plus d'une demi-douzaine d'actions ont été engagées entre mars et juin 2020 : distribution de denrées alimentaires, réalisations de masques, cours de cuisine à distance, concours de photos et de pâtisserie... Depuis, «*nous avons décidé de créer le pôle solidarité qui viendra rejoindre les quatre autres déjà existants : jeunesse, famille, animation citoyenne et insertion*», indique Moussa Sylla. Le confinement a obligé l'association à reconsidérer ses priorités. ■

JOËL MORIO

PRIX FRANCE Villages vivants veut redonner vie au monde rural

La dévitalisation des territoires ruraux est aujourd'hui un phénomène largement médiatisé. «*Quand nous avons commencé, en juin 2018, ce n'était pas le cas*», se souvient Raphaël Boutin Kuhlmann, cogérant et responsable de l'immobilier chez Villages vivants. La structure tente de répondre à la désertification des campagnes, l'abandon des villages et la paupérisation des centres-bourgs avec la disparition des commerces et services de proximité et, par conséquent, la perte de lien social. Pour faire revivre les campagnes, Villages vivants aide les porteurs de projets confrontés à un problème immobilier en leur proposant de devenir leur propriétaire solidaire.

Cette société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) achète, rénove et loue des locaux identifiés par leurs futurs usagers afin qu'ils y installent leur activité. Les projets installés sont choisis pour leur impact social et leur ancrage dans l'économie sociale et solidaire : café associatif, épicerie coopérative, magasin de producteurs, microcrèche, tiers lieux, réparation de vélo... indique le cogérant de Villages vivants.

Pour financer l'achat de ces lieux et leur rénovation, la SCIC fait appel à des épargnants particuliers, mais aussi à des entreprises, des collectivités locales et aussi des fonds d'investissement solidaires. La foncière solidaire a levé début octobre 1,8 million d'euros auprès de la Banque des territoires, France active investissement, Ecofi, la Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes et Mirova, dans une opération coordonnée par le Crédit coopératif.

Ces investisseurs ont ainsi rejoint les associés fondateurs. Villages vivants a l'ambition d'investir 15 millions d'euros dans les dix prochaines années.

Le rôle de l'organisation n'est pas uniquement celui d'une foncière qui achète des murs pour les louer ensuite. Elle accompagne les activités qui naissent dans ces locaux en leur prodiguant des conseils de gestion ou en leur offrant une franchise de loyer d'un an qui peut être répartie sur trois ans. La structure développe aussi une activité de conseil auprès des collectivités locales afin de réinvestir les boutiques vides sur leur territoire.

Implanté à Crest (Drôme), Villages vivants met en place des projets dans la Drôme, l'Ardèche, la Loire, l'Isère et Rhône. «*Nous prévoyons en 2021 un déploiement sur les parcs naturels régionaux du Massif central, mais nous devons d'abord faire face à beaucoup de demandes locales*», explique Raphaël Boutin Kuhlmann. La SCIC veut, chaque année, réaliser 7 à 10 opérations immobilières. Les prochaines : une brasserie guinguette dans le Vercors, un café multi-activités en Isère et un café jeux en Ardèche. ■

J. MO.

VILLAGES VIVANTS
ACTIVITÉ
Foncière solidaire
CHIFFRE D'AFFAIRES
114 501 euros
SALARIÉS
3
FINANCEURS SOLIDAIRES
Crédit coopératif, France active, Initiative France, Terre de liens

PRIX INTERNATIONAL Cencoic, une coopérative au service du développement

L'origine de Cencoic remonte à 1980, lorsqu'un groupe d'indigènes entrepreneurs décida de tirer profit du potentiel agricole du Cauca, en Colombie, en créant une organisation solidaire pour la commercialisation directe de la production de café. Depuis, cette région montagneuse du sud-ouest du pays a été ébranlée par la violence du conflit avec les FARC, une forte présence des guérillas, mais aussi de la délinquance et du trafic de drogue.

Elle est aujourd'hui bien plus stable, mais continue d'affronter des défis de taille comme l'assassinat de leaders communautaires et le difficile processus de substitution des cultures illicites (coca et cannabis) par d'autres capables de générer des revenus durables pour les familles.

Cencoic cherche à sauvegarder la culture et les pratiques indigènes, et à améliorer les revenus de ses membres en renforçant la production et la

commercialisation de café, selon des pratiques équitables et dans un souci de préservation de l'environnement. Le café acheté est à 100 % certifié équitable, et une faible proportion est certifiée biologique.

La coopérative forme les producteurs membres à des pratiques agricoles plus responsables, collecte leur café (et, plus récemment, d'autres produits agricoles) transformé, et assure son exportation. Une équipe se rend une fois par an sur chaque parcelle, pour fournir des conseils techniques, contrôler la qualité du café et estimer les volumes de productions à venir.

Les communautés avec lesquelles la coopérative travaille sont assez enclavées. La création de centres de collecte du café, situés au cœur des communautés, contribue fortement à faciliter l'accès de ces producteurs au marché et à rompre avec le monopole exercé par certains intermédiaires locaux. Les terres des membres de Cencoic sont toutes

collectives et leur attribution a été décidée par la communauté. De plus, l'utilisation de ces terres n'est soumise à aucun loyer.

Une partie des membres de la coopérative vénère la Pachamama (Terre mère). Elle se tourne vers des pratiques de l'agroécologie : forte diversification des cultures et présence de petits animaux sur les parcelles. Toute l'irrigation se fait par l'eau de pluie qui ruisselle sur les terrains majoritairement en pente. L'esprit communautaire encourage le partage des semences et la pratique du troc de services au moment des récoltes.

La coopérative a développé un réseau de clients en Europe et aux Etats-Unis. Elle a aussi récemment diversifié ses activités comme la commercialisation d'autres produits (matériel scolaire, médicaments). Cencoic veille aussi à garder de la valeur ajoutée sur le territoire : pour cela, ils torréfient une partie du café collecté pour le vendre localement.

Afin de poursuivre sa croissance, l'organisation souhaite construire son propre espace de stockage de café, qui se substituerait aux espaces de location utilisés jusqu'à présent. Cela devrait, notamment, lui permettre d'augmenter sa capacité de stockage afin de répondre à la forte demande de café à l'étranger, d'avoir une plus grande maîtrise de la chaîne de production et d'être plus à même de réduire ses charges. ■

J. MO.

CENCOIC
ACTIVITÉ
Coopérative de café
CHIFFRE D'AFFAIRES
3 058 057 euros
SALARIÉS
43
FINANCEUR SOLIDAIRE
Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (SIDI)



CREDIT COOPERATIF

UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

LÀ OÙ IL AGIT, VOTRE CRÉDIT FAIT DU BIEN



PRÊT CHOISIR SON IMPACT

SOCIAL, SOCIÉTAL, ENVIRONNEMENTAL, PLUS VOTRE ENTREPRISE INVESTIT UTILE, MOINS VOUS PAYEZ D'INTÉRÊTS.

VILLAGES VIVANTS

ACTIVITÉ
Foncière solidaire
CHIFFRE D'AFFAIRES
114 501 euros
SALARIÉS
3
FINANCEURS SOLIDAIRES
Crédit coopératif, France active, Initiative France, Terre de liens

GROUPES BPCE credit-cooperatif.coop/pret-impact

*Offre sous réserve d'acceptation de votre dossier par le Crédit Coopératif.



« Vers un modèle plus durable et inclusif »

Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable veut « donner les moyens à toutes les structures de l'ESS pour passer cette crise »

ENTRETIEN

Face à une situation inédite, la secrétaire d'Etat Olivia Grégoire assure les structures de l'économie sociale et solidaire du soutien du gouvernement, notamment grâce à des aides ciblées, et détaille sa feuille de route pour que ces entreprises trouvent leur juste place dans la relance.

Votre nomination a surpris le monde de l'économie sociale et solidaire (ESS), d'autant plus que vous êtes chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable. Pourquoi avoir ajouté le « R » ?

Le « R » n'est en rien cosmétique, il existe de plus en plus de structures de droit commercial classique qui intègrent dans leur raison d'être, mais aussi dans leur statut, par le biais d'entreprises à mission, l'impact environnemental ou social.

Mon rattachement à Bercy démontre l'importance que l'exécutif accorde à l'ESS. Cette économie représente 10 % du PIB, 14 % de l'emploi salarié. Dans la période que nous traversons, l'ESS démontre son utilité. Nous ne sortirons pas de cette crise comme nous sommes sortis de celle de 2008 : cette crise appelle à transformer notre économie vers un modèle plus durable et inclusif. C'est l'essence du plan de relance qui sera déployé en 2021.

Quelle est votre feuille de route ?

L'ESS apporte des réponses aux cas de conscience que nous posent les excès de l'économie capitaliste et mondialisée : l'ESS, c'est le choix d'une gouvernance démocratique, le choix des circuits courts pour produire local et répondre à la complexité de la chaîne d'approvisionnement, ou encore le choix d'agir positivement sur l'environnement et sur la cohésion sociale. La crise révèle aussi que les structures de l'ESS, notamment les associations, sont plus fragiles que les entreprises car elles manquent de fonds propres, d'une trésorerie conséquente et d'un soutien bancaire.

Mon premier objectif est de donner les moyens à toutes les structures de l'ESS, d'abord pour passer cette crise, ensuite pour grandir. Mon second objectif est de simplifier les choses : les circuits, les formalités pour toutes celles et ceux qui veulent se lancer dans l'ESS, et ils sont nombreux. J'ai saisi le bureau du conseil supérieur de l'ESS de requêtes de simplification pour qu'il me fasse remonter, d'ici à la fin de l'année, au plus près des préoccupations des territoires, ce que l'on doit améliorer.

Et au niveau de l'Europe ?

Nous nous battons au nom de la France pour que le plan d'action européen sur l'ESS, qui sera dévoilé en 2021 par la Commission européenne, reconnaisse la spécificité de l'ESS dans l'économie. Il s'agit notamment d'insister sur la notion de lucrativité limitée, de promouvoir les contrats à impact au niveau européen.

Comment pouvez-vous aider les structures de l'ESS à traverser cette crise ?

Si une bonne partie des structures de l'ESS a été touchée par la première vague – et le sera par la deuxième –, je veux aussi dire que certaines d'entre elles s'en sont mieux sorties. Par exemple, des coopératives agricoles ou des chantiers d'insertion qui ont été très agiles n'ont pas sombré, voire ont connu un nouvel essor.

Néanmoins, d'autres rencontrent des difficultés. Je veux dire avec force que l'ensemble des dispositifs qui sont disponibles pour les entreprises classiques est et doit être activé pour les acteurs de l'ESS. L'ensemble des aides – prêts garantis par l'Etat [PGE], fonds de solidarité, activité partielle... – est à leur disposition.



QUENTIN FAUCOMPRÉ

Mais certains dispositifs sont soit difficiles d'accès, soit méconnus des acteurs de l'ESS. Quand on est une petite coopérative, une petite association employeur, on a des difficultés à obtenir un PGE. Je vais aller à la rencontre de toutes les structures de l'ESS afin que chacune sache à quoi elle a droit et comment l'activer. J'ai demandé à la Fédération bancaire française et aux têtes de réseau du financement de l'ESS qu'elles fassent preuve de compréhension vis-à-vis de cette clientèle jusqu'à ce qu'elle se soit pleinement saisie de toutes les aides.

En ce qui concerne les fonds régionaux qui ont été mis en place avec la Banque des territoires, 300 millions d'euros n'ont toujours pas été décaissés sur les 400 prévus au départ. De plus, 97 % de ces fonds ont été activés par des entreprises classiques. Il faut faire savoir que ces fonds sont à la disposition des acteurs de l'ESS aussi, avec des aides qui vont jusqu'à 30 000 euros, à taux zéro. L'urgence pour l'ESS, c'est qu'on arrive mieux à décaisser ce qui est en place.

Et pour les associations qui rencontrent des difficultés particulières ?

En ce qui concerne les associations bénévoles, elles vont pouvoir bénéficier du Fonds pour le développement de la vie associative dont j'ai demandé le renforcement avec Sarah El Haïry [secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement]. Pour ce qui concerne les associations employeuses, le soutien public, français et européen, aux associations d'aide alimentaire qui sont en première ligne a augmenté de 91 % : 270 millions d'euros en 2020, contre 141 millions d'euros en 2019. Les associations d'aide au logement d'urgence ont bénéficié de 200 millions d'euros supplémentaires.

De plus, 200 millions d'euros sont prévus dans le plan de relance pour 2021 pour les associations alimentaires et d'hébergement d'urgence, qui vont être particulièrement sollicitées. Les associations, qui emploient 1,8 million de salariés, font l'objet d'une attention particulière, et je veillerai à l'évolution de leur situation : des dizaines de milliers de structures craignent aujourd'hui de ne plus pouvoir maintenir leur effectif salarié, voire de devoir fermer. L'Etat ne

les laissera pas sur le bord de la route : elles sont le ciment de la cohésion sociale et territoriale.

Comment les structures de l'ESS peuvent-elles aider à la relance ?

Il faut développer le réflexe ESS quand on pense aux mesures économiques : l'administration doit les traiter en tant qu'acteurs économiques à part entière. Je rappelle d'ailleurs qu'en droit communautaire les associations le sont. Par ailleurs, dans le plan de relance, 1,3 milliard d'euros sont attribués à l'ESS. Ainsi 600 millions d'euros destinés à l'emploi des jeunes : 40 000 parcours emploi compétences, 35 000 postes sur l'insertion par l'activité économique. Plus 500 millions d'euros provenant de la Caisse des dépôts et de la BPI doivent venir renforcer les fonds propres des acteurs de l'ESS.

Où en est-on dans le développement des contrats à impact, ces partenariats entre le public et le privé destinés à favoriser l'émergence de projets sociaux et environnementaux innovants ?

Les contrats à impact sont une approche innovante pour faire grandir les structures de l'ESS et améliorer l'efficacité des politiques publiques. Après un travail de simplification qui était indispensable pour faire véritablement décoller ces contrats, j'ai lancé en septembre, avec l'Ademe [l'Agence de la transition écologique], un premier contrat à impact sur le thème de l'économie circulaire. Je vais en lancer d'autres dans plusieurs ministères, notamment avec celui du travail sur l'insertion par l'activité économique. Un autre à Bercy, sous l'égide de Bruno Le Maire, sera lancé dans les prochaines semaines. Il existe d'autres projets dans d'autres ministères, comme celui de la santé.

Comment développer les pôles territoriaux de coopération économique ?

Ces groupements de structures de l'ESS, avec les

collectivités locales et les entreprises qui veulent développer des projets économiques socialement innovants, doivent être mieux connus. Je crois beaucoup à ce type de synergies. Plusieurs appels à projet ont été lancés à la suite de la loi Hamon, mais leur mise en place est encore trop complexe : avec les parlementaires, nous avons travaillé à une simplification dans la loi d'amélioration et de simplification de l'action publique.

Comment drainer une partie de l'abondante épargne des Français vers l'ESS ?

Nous n'avons pas attendu la crise pour le faire. Avec la loi Pacte [Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, adoptée en 2019], dont j'ai présidé la commission spéciale à l'Assemblée, chaque contrat d'assurance-vie en unités de compte doit désormais proposer un produit financier labellisé investissement socialement responsable (ISR), Greenfin, ou Finansol.

A partir du 1^{er} janvier 2022, ces trois produits devront y figurer. Les assureurs se sont mis en ordre de marche sans tarder. Dès fin 2019, 25 milliards d'encours labellisés ISR ont été souscrits dans l'assurance-vie, contre 5,4 milliards un an plus tôt. Les encours Greenfin ont, quant à eux, doublé sur l'année 2019, et les encours Finansol ont triplé. Quand on propose aux épargnants des placements intégrant la notion de durabilité, ils se saisissent de l'opportunité.

On a aussi imposé aux banques de faire des dons aux structures de l'ESS via leur Livret de développement durable et solidaire (LDDS). Nous réfléchissons à augmenter la part, qui est aujourd'hui de 5 %, des encours LDDS fléchés vers le secteur de l'ESS. Par ailleurs, le label « relance », que nous avons lancé en octobre pour valoriser des fonds qui investissent dans les fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises, intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). ■

PROPOS RECUEILLIS
PAR JOËL MORIO

TROIS PODCASTS

Pour cette onzième édition des Grands Prix de la finance solidaire, *Le Monde* a réalisé trois podcasts. Ces reportages qui racontent l'histoire des lauréats de cette année sont disponibles sur le site du journal mais aussi sur les principales plates-formes : Apple, Spotify... Ils vous plongent directement dans le quotidien des ces structures de l'économie sociale et solidaire.

<https://www.lemonde.fr/podcasts/>